

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers :	
en exercice..... 61	
présents..... 54	L'an deux mille vingt et un, le TROIS FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,
procurations..... 2	
absents 5	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du
Suffrage exprimé .. 56	28 Janvier 2021 et par affichage du 28 Janvier 2021, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Soisy-sous-
	Montmorency, sise 16 avenue du Général de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO ,
	Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents :

- **Andilly :**
 - **Attainville :**
 - **Bouffémont :**
 - **Deuil-la Barre :**

 - **Domont :**
 - **Enghien-Les-Bains :**
 - **Ezanville :**
 - **Groslay :**
 - **Margency :**
 - **Moisselles :**
 - **Montlignon :**
 - **Montmagny :**
 - **Montmorency :**

 - **Piscop :**
 - **Saint-Brice-sous-Forêt :**
 - **Saint-Gratien :**

 - **Saint-Prix :**
 - **Soisy-sous-Montmorency :**
- Daniel FARGEOT,
Yves CITERNE,
Michel LACOUX, Joëlle POTIER,
Muriel SCOLAN, Adrien BONTEMS, Dominique PETITPAS, Bertrand DUFOYER, Christophe CELESTIN,
Vincent GAYRARD,
Frédéric BOURDIN, Charles ABEHASSERA, Josette MARTIN, Michel WIECZOREK,
Philippe SUEUR, Sophie MERCHAT, Marc ANTAO, Linda LAVOIX,
Eric BATTAGLIA, Agnès RAFAITIN-MARIN,
Patrick CANCOUËT (aux rapports n° 4 à 22), Ghislaine CHAUCHEAU (aux rapports n° 4 à 22), François JEFFROY,
Thierry BRUN,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, Marie-Noëlle FLOTTERER-CHARTIER, François ROSE, Thierry MANSION (aux rapports n° 4 à 22),
Maxime THORY, Caroline SOUMAT, Stéphane PEGARD, Michèle NOACHOVITCH, Pierre GUIRAUDET,
Emma GROSJEAN,
Christian LAGIER,
Nicolas LELEUX, Virginie PREHOUBERT, Norah TORDJMAN, Jean-Pierre YALCIN (aux rapports n° 4 à 22),
Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Francis DOCQUINCOURT, Géralde FERDEL,
Emmanuel MIKAEL,
Céline VILLECOURT, Jean-Pierre ENJALBERT,
Luc STREHAIANO, Bania KRAWEZYK, François ABOUT, Christian DACHEZ, David CORCEIRO (aux rapports n° 2 à 22),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Virginie FOURMOND à Muriel SCOLAN ; Thierry FELLOUS à Nicolas LELEUX ;

Absents : Michelle HINGANT, Sébastien ZRIEM, Patrick CANCOUËT (aux rapports n° 1 à 3), Ghislaine CHAUCHEAU (aux rapports n° 1 à 3), Thierry MANSION (aux rapports n° 1 à 3), François DETTON, Jean-Pierre YALCIN (aux rapports n° 1 à 3), Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Martine OZIEL, David CORCEIRO (au rapport n° 1),

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Frédéric BOURDIN est désigné pour remplir cette fonction.

ENVIRONNEMENT

OBJET : LANCEMENT ET MODALITÉS D'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

h

1- EXPOSE DES MOTIFS

La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, adoptée le 17 août 2015, fixe pour la France des objectifs ambitieux en matière de réduction de la consommation énergétique finale, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à prendre toute leur part dans un effort national partagé.

L'article 188 de cette loi, codifié à l'article L. 229-26 du code de l'Environnement, impose notamment à tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), outil de territorialisation des objectifs définis au niveau national.

A cet effet, Plaine Vallée a signé le 16 novembre 2020 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études EKODEV pour l'élaboration de son PCAET.

Le Code de l'Environnement prévoit en outre que :

- *l'établissement public qui engage l'élaboration de son PCAET, en définit les modalités d'élaboration et de concertation,*
- *le PCAET est soumis à déclaration d'intention définissant le contenu et les modalités de publication.*

Le conseil communautaire doit donc formaliser d'une part l'engagement de la démarche par une déclaration d'intention et d'autre part fixer les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET. Celles-ci reportées en annexe, mentionnent notamment les étapes et objectifs réglementaires du PCAET et les dispositions de concertation du public.

Ces dernières comprendront :

- *Une communication large sur le lancement de la démarche et des communications spécifiques présentant les résultats du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions,*
- *La diffusion d'un questionnaire en début de projet afin de connaître les besoins et attentes de la population sur la thématique climat-air-énergie,*
- *Un événement public de mobilisation pour présenter les résultats du diagnostic et créer l'émulation autour du projet,*
- *Un séminaire avec les élus du territoire pour travailler sur les orientations stratégiques,*
- *Des ateliers collaboratifs de co-construction du plan d'action avec les acteurs du territoire,*
- *La mise en place d'une plateforme de concertation citoyenne numérique sur une durée d'un an,*
- *L'organisation d'un événement public de présentation du plan d'action arrêté.*

2- PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses 'articles L 229-26, L.121-18 et R.121-25, relatifs au Plan Climat-Air Energie Territorial,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial,

Vu l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20210203-DL2021-02-03_12-DE
Date de télétransmission : 08/02/2021
Date de réception préfecture : 08/02/2021

H

Vu l'arrêté préfectoral n°A20-034 en date du 10 janvier 2020, portant adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération,

CONSIDERANT l'obligation pour la communauté d'agglomération d'élaborer un PCAET, en sa qualité d'EPCI de plus de 20 000 habitants, désigné comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire,

CONSIDERANT que ce document cadre est un projet territorial de développement durable dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, révisable tous les six ans,

CONSIDERANT l'avis favorable de commission Espaces Publics et Environnement du 19 janvier 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BACHARD présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : ENGAGE la communauté d'agglomération Plaine Vallée dans la démarche d'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) conformément à la déclaration d'intention figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : ARRETE les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET telles que figurant en annexe.

Article 3 : La déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de la communauté d'agglomération et sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

Article 4 : AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et son annexe.

Article 5 : DIT que la présente délibération sera notifiée au Préfet de la Région Ile-de-France, à la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, et transmise à l'ensemble des institutions et collectivités concernées mentionnées à l'article R.229-53 du Code de l'environnement

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 12/02/2021
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation.
 Le Directeur Général des Services.

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20210203-DL2021-02-03_12-DE
 Date de télétransmission : 08/02/2021
 Date de réception préfecture : 08/02/2021

Acte à classer

DL2021-02-03_12

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-02-08T16-15-51.00 (MI228247363)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20210203-DL2021-02-03_12-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Lancement et modalités d'élaboration du Plan Climat
Air Energie Territorial (PCAET)

Date de décision : 03/02/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.5. diversActe : 12 PCAET Lancement et
modalité d'élaboration.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :12.2 Annexe relative
aux modalités
concertation
PCAET.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Imprimer la PJ avec le tampon ARPCAET Déclaration
d'intention.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/02/21 à 16:15

Par SPECQ Nadege**Transmis**

Date 08/02/21 à 16:15

Par SPECQ Nadege**Accusé de réception**

Date 08/02/21 à 16:20